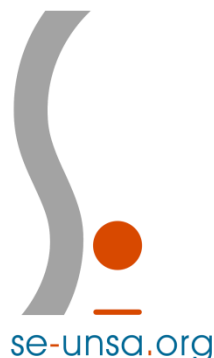


Bordeaux,  
le 17 janvier 2019,



Cédrine Sancier  
Secrétaire Départementale du SE-UNSA

à

Monsieur le Directeur Académique des  
services départementaux de la Gironde  
DSDEN de la Gironde

**Objet** : compensation du temps de saisie des évaluations CP 2ème session

Monsieur le Directeur Académique,

Le protocole d'évaluations nationales pour les élèves de CP prévoit une deuxième session de passation en janvier. Dans le cadre de la première session, suite à une demande du SE-Unsa, cinq heures d'activités pédagogiques complémentaires avaient été dégagées afin de permettre aux enseignants de saisir les réponses de leurs élèves.

Pour cette session de janvier, le SE-Unsa vous demande de prendre en compte ce temps de travail surajouté et d'accorder, au choix :

- une compensation horaire pour les personnels concernés sur :
  - soit les activités pédagogiques complémentaires,
  - soit les animations pédagogiques,
  - soit la journée de solidarité,
  - soit les 2 demi-journées laissées à l'initiative des autorités académiques,
  - soit le temps de classe, en utilisant des moyens de remplacement.
- une compensation financière avec des heures supplémentaires.

Il s'agit, pour le SE-Unsa, d'une décision de reconnaissance du temps supplémentaire demandé à nos collègues en CP.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Académique, en notre attachement au service public d'éducation.

Cédrine Sancier  
Secrétaire départementale du SE-UNSA